

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Lundi, le 6 avril 2020, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme la maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. le conseiller Germain Grenon est suspendu du 6 avril au 5 mai 2020 inclusivement (CMQ 67 282).

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

093-2020

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 6 AVRIL 2020.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 2 mars 2020.

3.2 Séance spéciale du 23 mars 2020 – 18 h 30.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

4.1 M. Germain Grenon – Commission municipale du Québec – Décision – Suspension et réprimande.

4.2 Vente pour défaut de paiement des taxes municipales – Retrait de tous les dossiers pour l'année 2020.

4.3 Abrogation de la résolution 340-2019 – Vente de terrain – L'Éternel SPA.

4.4 Vente d'un terrain – L'Éternel SPA (ou représentant) – Autorisation de signatures.

4.5 Politique interne – Dons et commandites.

4.6 Demande d'aide financière – Coop de travail du Mont Victor-Tremblay.

4.7 Employé de soutien – Engagement.

5.0 TRANSPORT ROUTIER:

5.1 Balayage des rues et stationnements.

5.2 Rapiéçage d'asphalte – Appel d'offres sur invitation.

5.3 Marquage de chaussée et stationnements.

6.0 SÉCURITÉ INCENDIE:

- 6.1 Adoption par résolution du Plan particulier de pandémie.
- 6.2 Ouverture officielle du Centre de mesures d'urgence.

7.0 HYGIÈNE DU MILIEU:

- 7.1 Étude des soumissions – Ingénierie – Aqueduc – Boulevard Martel.
- 7.2 Servitude par destination du propriétaire – Aqueduc et égout – Rues du Massif et de Méribel – Autorisation de signatures.
- 7.3 Programme de protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Demande d'aide financière – Autorisation.
- 7.4 Unibec – Usine d'eau potable – Secteur alpin – Retenue.

8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:

- 8.1 Développement Falardeau – Plan annuel d'interventions forestières (PAIF) – 2020-2021 – Résolution d'appui.
- 8.2 Développement Falardeau – Contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales – Cautionnement.

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES :

- 10.1 Règlement 500 – Prioritaire – Passerelle.
- 10.2 Option premier acheteur – Autorisation de signatures.
- 10.3 _____

11.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

094-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

095-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 23 mars 2020 – 18 h 30.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 23 mars 2020, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Commission municipale du Québec - Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Suspension et réprimande - M. Germain Grenon – Dépôt.

La décision de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant M. le conseiller Germain Grenon, les manquements reprochés, la réprimande et la suspension de 30 jours (6 avril au 5 mai 2020 inclusivement) de ses fonctions de conseiller sans rémunération ni allocation est déposée lors de la présente séance.

096-2020

Vente pour défaut de paiement des taxes municipales – Retrait de tous les dossiers pour l'année 2020.

CONSIDÉRANT que le Québec est actuellement frappé par une crise sanitaire et économique majeure liée à l'apparition du nouveau coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT que cette crise sans précédent force l'arrêt de travail ou la mise à pied d'une grande majorité des Québécois durant plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT que la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est prévue pour le 11 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire reporter la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes afin de donner un répit aux propriétaires déjà éprouvés par la crise.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe la MRC du Fjord-du-Saguenay qu'elle retire tous ses dossiers de la procédure pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

097-2020

Abrogation de la résolution 340-2019 – Vente de terrain – L'Éternel SPA.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau abroge la résolution 340-2019 relative à la vente de terrain à L'Éternel SPA. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

098-2020

**Vente d'un terrain – L'Éternel SPA (ou représentant) –
Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau vende à L'Éternel SPA (ou représentant), une partie du lot 5 913 736 d'environ 6 000 m² au prix de 50 000 \$; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

099-2020

Politique interne – Dons et commandites.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte la *Politique interne de dons et commandites* ci-bas.



**POLITIQUE INTERNE DE
DONS ET COMMANDITES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

PRÉAMBULE:

La Municipalité de Saint-David-de-Falardeau travaille de concert avec des organismes reconnus dans le but de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. Par l'attribution d'appuis financiers, elle peut soutenir concrètement les initiatives du milieu qui poursuivent ce même objectif.

OBJECTIF:

La politique interne de dons et commandites de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau vise à soutenir les initiatives qui favorisent le rayonnement de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et qui respectent ses priorités d'action.

DÉFINITIONS:

Un don constitue une participation financière offerte pour financer les activités d'un organisme sans but lucratif, et ce, sans retirer aucun avantage.

Une commandite représente un soutien matériel ou financier en vue d'en retirer des avantages publicitaires ou de la visibilité.

CRITÈRES DE SÉLECTION:

Les demandes de dons et commandites qui parviennent à la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau sont analysées en fonction des critères suivants :

- Le demandeur doit être situé sur le territoire de la Municipalité ou ses activités doivent se dérouler principalement sur le territoire de la Municipalité.
- Si le demandeur n'est pas situé sur le territoire de la Municipalité, ses services ou activités doivent être accessibles ou destinés aux citoyens du territoire de la Municipalité.
- Les services ou activités du demandeur doivent permettre un rayonnement de la Municipalité sur son territoire ou en dehors de celui-ci.
- La raison d'être de la demande doit être axée sur le bien-être de la collectivité et doit avoir un impact positif sur la qualité de vie des citoyens.
- Lorsqu'il s'agit d'une commandite, le demandeur doit offrir une visibilité satisfaisante à la Municipalité.
- Lorsqu'il s'agit d'une commandite, le demandeur doit donner le privilège à la Municipalité d'avoir en courtoisie 2 billets et de pouvoir se procurer, à prix courant, entre deux et huit billets.
- Lorsqu'il s'agit d'un don, le demandeur doit être un organisme à but non lucratif.

En dépit des principes et critères énumérés précédemment, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau n'accordera pas de soutien financier :

- Aux individus ou équipes sportives qui sollicitent la Municipalité à des fins personnelles dans le cadre d'une activité sportive
- Aux groupes à connotation politique ou sexuelle
- Aux domaines des journaux, de la télévision, de la radio, de l'Internet ou du cinéma
- Aux projets personnels, aux voyages culturels et/ou aux missions coopératives

PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE:

Toute demande de don ou de commandite doit être faite par écrit sous forme de lettre et envoyée par la poste à:

Municipalité de Saint-David-de-Falardeau
140 boulevard St-David
Saint-David-de-Falardeau (Québec)
G0V 1C0

Ou par courriel à: info@villefalardeau.ca

AUTRES DISPOSITIONS:

- Si le montant de la demande de don ou commandite est supérieur à mille dollars (1000\$), le demandeur devra fournir ses derniers états financiers complets à la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
- L'implication de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau auprès d'un organisme œuvrant dans un secteur d'intervention donné n'engage pas la Municipalité à s'impliquer financièrement auprès de tout autre organisme actif dans le même secteur.
- En dépit des critères de sélection édictés dans le présente politique, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se réserve le droit de rejeter une demande de don ou de commandite, notamment si la somme demandée est trop importante en regard du budget alloué, ou pour toute autre raison qu'elle jugera pertinente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

100-2020

Demande d'aide financière – Coop de travail du Mont Victor-Tremblay.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à la Coopérative de travail du Mont Victor Tremblay une aide financière non-récurrente de 5 000 \$ afin de soutenir les activités de cette coopérative. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

101-2020

Employé de soutien – Engagement.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a récemment procédé à un appel de candidatures afin de combler un poste d'employé de soutien;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu huit (8) candidatures;

CONSIDÉRANT le processus de sélection tenu lors des rencontres des 27 février et 16 mars 2020 et les recommandations faites par le comité de sélection.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage Mme Kathleen Tremblay, au poste d'employé de soutien, au taux horaire fixé à l'échelon salarial A (80 % du salaire

du poste de 23,72 \$, soit 18,98 \$) prévu à l'entente de travail en vigueur, sous réserve d'une période de probation de 12 mois à l'échéance de laquelle la Municipalité statuera de manière définitive relativement à cet engagement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

102-2020

Balayage des rues et stationnements.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne les services de Nutrite Belle pelouse pour le balayage printanier des rues et stationnements au coût total de 7 619,40 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

103-2020

Asphaltage – Rapiéçage – Autorisation - Appel d'offres sur invitation.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le directeur des Travaux publics Marcel Paul à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage d'asphalte d'environ 200 tonnes. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

104-2020

Marquage de rues et stationnements – Autorisation – Appel d'offres sur invitation.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le directeur des Travaux publics Marcel Paul à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de rues et stationnements. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

105-2020

Plan particulier de pandémie.

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité a adopté par sa résolution 312-2019 son plan de sécurité civile le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité a préparé un plan particulier d'intervention en cas de pandémie;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte son plan particulier d'intervention en cas de pandémie. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

106-2020

Ouverture officielle du Centre de mesures d'urgence.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau officialise l'ouverture de son Centre des mesures d'urgence dans le contexte de la pandémie de la Covid-19. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

107-2020

Étude des soumissions – Ingénierie – Aqueduc – Boulevard Martel.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 firmes pour la fourniture de services d'ingénierie nécessaires au remplacement sur une longueur approximative de 3 300 mètres d'une conduite d'aqueduc de 3 pouces de diamètre par une conduite de 6 pouces de diamètre, soit de l'intersection Martel/Lévesque jusqu'à la limite sud de Saint-David-de-Falardeau;

CONSIDÉRANT les propositions reçues :

- Norda-Stelo 31 000 \$
- Stantec 36 500 \$
- WSP 68 900 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'évaluation des propositions reçues conformément à la Loi en fonction des critères apparaissant à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les soumissions de Norda-Stelo et de Stantec soulevaient certains questionnements et que la Municipalité a donc fait valider certains aspects par son aviseur légal;

CONSIDÉRANT que suite à ces validations, la Municipalité considère la proposition de Stantec comme non-conforme et les soumissions de Norda-Stelo et WSP conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la plus basse soumission conforme, soit :

➤ Norda-Stelo 31 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

108-2020

Servitude par destination du propriétaire – Aqueduc et égout – Rues du Massif et de Méribel – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, une servitude par destination du propriétaire sur les lots 6 338 560, 6 338 551, 6 362 142, 6 296 476 et 6 296 477 relativement à des conduites d'aqueduc et d'égout municipaux enfouies sous ces lots. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

109-2020

Programme de protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Demande d'aide financière – Autorisation.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- et que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP et tout autre document découlant de la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

110-2020

Unibec – Usine d'eau potable – Secteur alpin – Retenue.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse un acompte de 69 790,36 \$ à Unibec sur la somme retenue de 94 790,36 \$ suite aux travaux de construction de l'usine d'eau potable du secteur alpin à la fin de 2016, en conservant ainsi 25 000 \$ afin de garantir la correction de certaines lacunes en suspens. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

111-2020

Développement Falardeau – Plan annuel d'interventions forestières (PAIF) – 2020-2021 – Résolution d'appui.

CONSIDÉRANT le Plan annuel d'interventions forestières 2020-2021 préparé par *Éric Bouchard, ingénieur forestier*, pour Développement Falardeau et déposé à la MRC du Fjord-du-Saguenay

relativement à certaines interventions forestières sur les TPI dans les secteurs suivants:

- Secteur de la cuve (Canton Simard)
- Secteurs au sud de la décharge du lac des Copains et à l'Est de la rivière Bras-du-Nord

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie la planification forestière 2020-2021 préparée par *Éric Bouchard, ingénieur forestier* pour Développement Falardeau et déposée à la MRC du Fjord-du-Saguenay relativement aux interventions forestières sur les TPI. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

112-2020

Développement Falardeau – Contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales – Cautionnement.

CONSIDÉRANT que Développement Falardeau désire convenir d'un contrat d'aménagement forestier avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le contrat d'aménagement forestier exige que la Municipalité se porte caution des devoirs et obligations de Développement Falardeau;

CONSIDÉRANT la demande de Développement Falardeau à l'effet d'obtenir une résolution de la Municipalité à cet effet.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se porte caution envers la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des devoirs et obligations de Développement Falardeau dans le cadre du contrat d'aménagement forestier 2020-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 20 février 2020, Mmes Cynthia Larouche et Doris Lavoie, respectivement directrice et présidente du Groupe d'action communautaire de Falardeau, sollicitant un appui financier de la Municipalité dans le cadre de leur activité de campagne de financement *Le Bercethon* qui se tiendra le 30 mai prochain.

- 2) Le 2 mars 2020, M. Robert Pelchat, président de l'Association des propriétaires du lac Sébastien, sollicitant de la Municipalité une aide financière de 1 000 \$ pour aider à l'organisation de leurs activités 2020.
- 3) Le 4 mars 2020, M. Donald Boily, directeur général au ministère des Transports du Québec, invitant les municipalités à améliorer leurs mesures d'encadrement de la circulation des équipements de déneigement dans le but de diminuer le risque de collisions mortelles sur le réseau routier et informant qu'une consultation sera faite ultérieurement auprès des municipalités pour s'enquérir de leurs pratiques en matière d'opérations de déneigement.
- 4) Le 4 mars 2020, M. Michel Cantin, propriétaire du 204, rue de Banff, demandant à la Municipalité, de lui céder une parcelle de terrain adjacente à leur propriété pour régulariser une situation d'empiétement de leur bâtiment accessoire dans la marge latérale et mentionnant que la remise sera déplacée dès que possible, pour corriger l'empiétement dans la cour avant.
- 5) Le 5 mars 2020, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, transmettant à la Municipalité la décision relative à sa demande concernant l'exclusion de sa zone agricole d'une partie des lots 5 911 776, 5 911 777 et 5 911 778.
- 6) Le 10 mars 2020, Mme Jacqueline Girard, de l'Office régional d'habitation Le Fjord, informant la Municipalité que le processus de fusion des onze offices municipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay est maintenant terminé.
- 7) Le 17 mars 2020, Mme Anne Desgagné, de l'Association des propriétaires de la Rivière-Valin, portant à l'attention de la Municipalité une problématique relative à l'entretien du chemin de ce secteur et demandant un partenariat entre la Municipalité et les membres de cette association pour le partage des coûts reliés à l'entretien.
- 8) Le 18 mars 2020, M. Alain Tremblay, directeur général de la station de ski Le Valinouët, demandant à la Municipalité, le versement de la 1^{re} tranche de 5 de 110 000 \$ concernant le projet de nouveau chalet.
- 9) Le 23 mars 2020, M. Billy Bilodeau, président de Baseball Mineur de St-Honoré, sollicitant de la Municipalité, des améliorations aux installations du terrain de baseball pour permettre de céduer des parties et journée complète lors de la 5^e édition du Tournoi Provincial Atome/Bantam A et augmenter le nombre de parties en saison régulière.
- 10) Le 27 mars 2020, Mme Caroline Tremblay, du ministère des Transports du Québec, transmettant à la Municipalité, les travaux d'entretien mineurs à réaliser suite à l'inspection de la structure de 2 ponts enjambant le lac Sébastien et la Rivière-à-L'Ours.

- 11) Le 1^{er} avril 2020, le ministère des Transports du Québec, informant la Municipalité que la date de dépôt des demandes d'aide financière 2020-21 relative au Programme d'aide à la voirie locale a été reportée à une date ultérieure.
- 12) Le 2 avril 2020, M. Jacques Tremblay, directeur pour le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, informant la Municipalité que l'assemblée générale annuelle a été reportée à une date ultérieure ainsi que de l'arrêt immédiat de la production de bois destinée aux usines de transformation.

113-2020

Association des propriétaires du lac Sébastien – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à l'Association des propriétaires du lac Sébastien une aide financière de 1 000 \$ pour aider à la tenue de ses différentes activités. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

114-2020

Vente de terrain – M. Michel Cantin – 204, rue de Banff – Régularisation d'empiétement.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau vende à M. Michel Cantin du 204, rue de Banff, la partie minimale du lot 5 912 180 adjacente à sa propriété permettant de régulariser un empiétement du bâtiment accessoire au prix de 15,55 \$/m² avant taxes, que les frais inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

115-2020

Règlement 500 – Prioritaire – Passerelle.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a adopté le 23 mars dernier le Règlement d'emprunt 500 d'un montant de 270 868 \$ relatif à la stabilisation de la culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le processus d'approbation d'un règlement d'emprunt prévoit habituellement de soumettre ce projet à l'approbation des personnes habiles à voter par l'ouverture d'un registre;

CONSIDÉRANT que le contexte particulier de la pandémie de la Covid-19 empêche le déplacement et le rassemblement de citoyens qu'implique l'ouverture d'un registre pour l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que dans ce même contexte, une alternative à l'approbation des personnes habiles à voter a été autorisée pour les projets jugés prioritaires, à savoir en résumé :

- une consultation écrite, précédée d'un avis public de 15 jours indiquant que toute personne habile à voter peut transmettre des commentaires écrits à propos de ce sujet prioritaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime que les travaux de stabilisation de la culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets sont considérés prioritaires en raison des motifs suivants:

- la passerelle de la Chute-aux-Galets enjambe la rivière Shipshaw pour donner accès à des sentiers pédestres et au sentier de motoneige du Club Caribou/Conscrits;
- l'affaissement de la culée Est a été constaté dans un rapport d'ingénierie à cet effet;
- ces travaux impliquent des étapes préparatoires (analyse de sol, forage, analyse des impacts environnementaux) prévues dans les coûts du Règlement 500, lesquelles sont soumises à un échéancier serré;
- les travaux de corrections ne peuvent s'exécuter que dans une période précise afin de ne pas nuire à la période de fraie du poisson;
- la compagnie d'assurance de la Municipalité a accepté d'assurer cet équipement pour l'année 2020 mais a indiqué qu'il ne le serait plus en 2021 à moins que les correctifs aient été apportés, ce qui obligerait la Municipalité à fermer complètement la passerelle au public et aux motoneigistes à partir du 31 décembre 2020 et ce, jusqu'à ce que les correctifs soient apportés;
- l'affaissement de la culée ne fera que s'amplifier entre le moment où le rapport d'ingénierie a été fait (automne 2019) et l'été 2021, si des travaux correctifs ne sont pas réalisés en 2020;

- le sentier de motoneige du Club Caribou-Conscrits qui emprunte la passerelle relie les municipalités de St-Ambroise et Bégin à St-David-de-Falardeau et aux Monts-Valin;
- l'achalandage récréotouristique généré par les utilisateurs des sentiers pédestres et de motoneiges constitue un élément important pour les commerces locaux.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau considère que les travaux de stabilisation de la culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets prévus au Règlement 500 constituent un projet prioritaire et doit, dans le respect des règles établies à cet effet, être soumis à la consultation publique écrite, plutôt qu'être mis en attente d'un retour à la normale et de l'approbation habituelle des personnes habiles à voter. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

116-2020

Option premier acheteur – Autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT que l'une des conditions de l'aide à la reconstruction du chalet principal de la Coop de travail du Mont Victor Tremblay prévue à la résolution 103-2019, est une option de "premier acheteur" au bénéfice de la Municipalité.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'option de "premier acheteur" prévue à la résolution 103-2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

117-2020

Acceptation des comptes – Au 6 avril 2020.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

38051 - Bell Canada	1 237,09 \$
38052 - Brasseries Labatt du Canada	2 432,68
38053 - Commission des loisirs de Falardeau	268,32
38054 - Dépanneur St-David enr.	381,01
38055 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 683,53

38056 -	Daneault, Dominique Mme/Laperrière Yves M.	326,89
38057 -	St-Pierre, Omer M.	18,77
38058 -	COMBEQ	724,34
38059 -	Dépanneur St-David enr.	484,49
38060 -	Hydro Québec	4 374,05
38061 -	Richard, Pierre M./Poulin, Nicole Mme	1 088,54
38062 -	AQUAIRS	500,14
38063 -	Béchar, Patrick M.	18,50
38064 -	Bell mobilité inc.	558,16
38065 -	Chevaliers de Colomb	600,00
38066 -	Club optimiste de Falardeau	4 000,00
38067 -	Comptoir multi-service	2 300,00
38068 -	Filles d'Isabelle (Les)	200,00
38069 -	Go le Grand défi	100,00
38070 -	Hydro Québec	1 041,19
38071 -	Larouche, Josué M.	18,50
38072 -	Lemelin, François M.	200,00
38073 -	Parc national des Monts-Valin	4 112,66
38074 -	Paul, Marcel M.	61,24
38075 -	Saulnier, Yves M.	18,50
38076 -	Simard, Étienne M.	18,50
38077 -	Tremblay, Jennifer Mme	225,00
38078 -	Leblanc, Jocelyne Mme	483,61
38079 -	Dépanneur St-David enr.	490,34
38080 -	Société d'Alzheimer de la Sagamie	100,00
38081 -	Boutin, Hélène Mme	24,96
38082 -	Décarie, Véronique Mme	24,96
38083 -	Fondation de ma vie	100,00
38084 -	Hudon, Daniel M.	24,96
38085 -	Hydro Québec	11 953,93
38086 -	Hydro Québec	2 138,54
38087 -	Mercier, Germain M.	73,39
38088 -	Tremblay, Enrick M.	24,96
38089 -	Vidéotron S.E.N.C.	145,83
38090 -	Dépanneur St-David enr.	426,53
38091 -	Hydro Québec	5 316,71
38092 -	9190-0738 Québec inc.	2 529,45
38093 -	Association des propriétaires du village alpin	1 566,50
38094 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	716,66
38095 -	Hydro Québec	6 338,16
38096 -	JRM excavations	70 233,81
38097 -	JRM excavations	6 896,66
38098 -	Ministère du Revenu du Québec	20 223,68
38099 -	Receveur général du Canada	7 868,37
38100 -	Valineige SA	28 235,47
38101 -	Vidéotron S.E.N.C.	236,20
38102 -	Dépanneur St-David enr.	250,86
38103 -	Bell Canada	1 237,09
38104 -	Hydro Québec	7 749,59
38105 -	9190-0738 Québec inc.	567,41
38106 -	Air Design location	833,57
38107 -	Allard, Francine Mme	392,51

38108 - Archambault	295,50
38109 - Astus inc.	165,56
38110 - Autolook inc.	804,54
38111 - Blackburn et Blackburn inc.	579,31
38112 - Capitale gestion financière	25,44
38113 - Annulé	0,00
38114 - Centre du Bricoleur (Le)	1 222,46
38115 - Centre de services partagés du Québec	101,35
38116 - Chiasson, Thomas inc.	5 186,44
38117 - Cimco réfrigération	1 274,71
38118 - Communications Télésignal inc.	78,57
38119 - Construction J.R. Savard	4 334,20
38120 - Construction Unibec inc.	66 046,61
38121 - Déneigement H.P. Grenon inc.	2 834,15
38122 - Développement Falardeau	3 414,76
38123 - Duchesne, Gaston, entrepreneur	336,31
38124 - Éric Painchaud, architecte et associés	3 512,49
38125 - Eurofins Environex	972,12
38126 - Annulé	0,00
38127 - Excavation Claude Larouche inc.	7 703,38
38128 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	38,52
38129 - Fonds d'information sur le territoire	56,00
38130 - Fournitures de bureau M.S.	577,36
38131 - Garage Desmeules et Tremblay	103,42
38132 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	2 394,93
38133 - Gestion MBLA inc.	2 069,55
38134 - GHD Consultants ltée	7 599,85
38135 - Gromec inc.	2 178,78
38136 - Groupe Ultima inc.	938,00
38137 - Hudon, Daniel M.	4 580,94
38138 - Info page inc.	102,33
38139 - Interbus	970,39
38140 - Inter-lignes	507,20
38141 - Javel Bois-Franc inc.	304,45
38142 - JRM excavations	5 079,03
38143 - Katag	180,00
38144 - Kiliex	119,57
38145 - K+S sel windsor ltée	3 361,16
38146 - Mallette	5 748,75
38147 - Maltais, Lévis M.	1 200,00
38148 - Marché Falardeau	12,09
38149 - Maurice Rousseau enr.	24,34
38150 - Morissette, Catherine Mme	30,23
38151 - Motion Canada	170,81
38152 - MRC du Fjord-du-Saguenay	37 859,70
38153 - Nettoyeur Chatel	31,33
38154 - Norda Stelo	137,38
38155 - Pausematic	137,00
38156 - Paysan pièces d'auto	250,65
38157 - Pièces d'autos Ste-Geneviève	124,99
38158 - Pineault, Paul M.	86,22
38159 - Produits sanitaires Belley	338,95
38160 - Produits B.C.M. ltée	3 432,93

38161 - Produits sanitaires Lépine inc.	1 641,40
38162 - Le Progrès, Le Quotidien	1 398,10
38163 - Pro-Sag service LK inc.	1 687,21
38164 - Raymond Munger (1983) inc.	3 657,19
38165 - Régie des matières résiduelles	563,70
38166 - Le Saint-Fût, microbrasserie coopérative	250,13
38167 - S.B.L. sécurité	182,93
38168 - Sécal instruments inc.	625,00
39169 - Sécuor inc.	488,64
38170 - Serrurier Y.C. Fillion inc.	178,21
38171 - Services Matrec	4 948,89
38172 - Services internet Sag-lac Wimax inc.	195,35
38173 - Servitrol (1994) enr.	2 524,04
38174 - Signé Karine fleuriste inc.	125,00
38175 - Société canadienne des postes	2 946,15
38176 - Solotech inc.	810,57
38177 - S.P.I. sécurité inc.	342,55
38178 - SSQ, société d'assurance-vie inc.	7 683,53
38179 - Station service Mercier et frères inc.	2 706,40
38180 - Télénét informatique inc.	26,56
38181 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	4 365,06
38182 - Transports adaptés Saguenay nord	5 910,85
38183 - Valineige SA	1 902,84
38184 - Variétés L.C.R. inc.	10,33
39185 - Véolia water technologies Canada inc.	1 547,43
38186 - Vincent Rivest pharmacien inc.	6,58
38187 - La vitrerie Vitcom	154,63

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 22).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**